

ARTICLE BULLETIN MUNICIPAL / SITE WEB

BIODECHETS : VERS LA GENERALISATION DU TRI

Pour que le tri et la valorisation de nos déchets alimentaires et nos déchets verts devienne un réflexe, la collectivité met des moyens concrets à disposition pour que chacun trie ces biodéchets, en application de la nouvelle réglementation nationale.

Une obligation pour la collectivité

Face aux interrogations légitimes des Gessiens, il est primordial de rappeler que l'obligation concerne les Collectivités et non pas les citoyens. Si chaque Gessien est invité à se responsabiliser en triant ses déchets alimentaires «à la source», c'est-à-dire au moment où ils sont produits, c'est à Pays de Gex agglo de mettre en place, progressivement, les outils nécessaires pour lui permettre de les valoriser. Pays de Gex agglo assume faire le choix de "prendre le temps de l'expérimentation" pour proposer la meilleure solution aux Gessiens pour limiter les nuisances et s'engager dans une démarche durable et permettant la meilleure valorisation des biodéchets.

L'OBJECTIF DE DISTRIBUTION : PRÈS DE 9 000 COMPOSTEURS DE JARDIN, 430 LOMBRICOMPOSTEURS ET 260 SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIFS EN 3 ANS.

Les outils disponibles pour tous les Gessiens

En individuel : au jardin ou dans son appartement. Il est possible de se procurer gratuitement un composteur de jardin ou un lombricomposteur d'appartement en s'inscrivant directement auprès du service Gestion et Valorisation des Déchets de Pays de Gex agglo. Des réunions d'information sont organisées toute l'année, en présentiel et en visio, pour apprendre les gestes utiles au bon fonctionnement des équipements.

Depuis 2003, 15 500 composteurs et 780 lombricomposteurs ont été fournis à titre gracieux par l'Agglomération.

En habitat collectif. Depuis 2012, Pays de Gex agglo, en partenariat avec le SIVALOR, accompagne plus de 175 sites de compostage collectif dont 20 nouveaux

installés en 2023. Il s'agit essentiellement d'immeubles mais certains professionnels et administrations bénéficient également de ces équipements (restaurants, écoles, crèches, etc.). Le but étant bien sûr de faire croître ce nombre afin que chacun puisse bénéficier d'une solution pour trier ses biodéchets.

En lien avec les syndicats de copropriété et les bailleurs, le service de Gestion et Valorisation des Déchets accompagne : de l'installation gratuite des composteurs à leur suivi régulier, en passant par la formation des référents de site et des habitants.

La démarche est utile, simple et gratuite. Les copropriétaires sont invités à informer leur syndic de cette démarche.

À noter qu'en décembre 2023, un site de compostage de quartier a été installé en partenariat avec la commune de Divonne-les-Bains et le conseil de quartier de St Gix/Villard/Plan.

Infos et inscriptions : monservicedechets.com ou au 04 50 99 12 01

La collecte des déchets alimentaires expérimentée sur le territoire

Pays de Gex agglo a lancé le test d'un nouveau dispositif, complémentaire aux systèmes de compostage déjà en place et adapté aux logements collectifs et aux quartiers à l'habitat dense. **Cette expérimentation de collecte des déchets alimentaires s'inscrit dans une démarche globale de réduction des biodéchets sur le Pays de Gex** pour accompagner et apporter une solution à l'ensemble des foyers tout en intégrant les particularités du territoire. L'objectif : éprouver ce dispositif pendant 1 an avant de le déployer à d'autres secteurs d'habitat dense du territoire. Depuis le 15 septembre 2023, 1 715 foyers répartis sur 5 communes (Thoiry, Prévessin-Moëns, Gex, Saint-Genis-Pouilly et Ornex) ont la possibilité de trier leurs déchets alimentaires en les déposant dans l'un des 11 points d'apport volontaires installés dans le Pays de Gex. Depuis janvier 2024, environ 450 foyers se sont inscrits à l'expérimentation et plus de 600 kg de biodéchets sont collectés chaque semaine.

ARTICLE BULLETIN MUNICIPAL / SITE WEB (SUITE)

Qu'entend-on par « biodéchets » ?

Ce sont les déchets alimentaires et de cuisine : épluchures de fruits et légumes, marc de café, thé, restes de repas, coquilles d'oeufs, etc.

Mais ce n'est pas tout : les biodéchets, ce sont aussi tous les déchets verts issus du jardin : feuilles, branchages, végétaux, etc.

Les professionnels et particuliers sont vivement encouragés à trier et composter les déchets verts. Mais évidemment, si la quantité de déchets l'exige ou qu'ils ne disposent pas encore de solution de compostage, ils sont invités à se rendre en déchèterie.

Ils représentent environ un quart des quantités produites d'ordures ménagères. Or, plutôt que de les jeter à la poubelle et de les incinérer, il est facile de les valoriser, en les compostant.

Le compost obtenu avec les biodéchets est un amendement riche en matières organiques qui améliore la fertilité des sols, retient mieux l'eau, les besoins en arrosage sont alors réduits. Ce fertilisant contribue également au développement des plantes d'intérieur et d'extérieur.

VISUELS

Les visuels HD sont à télécharger en pièce jointe du mail

